

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION.....	1
APPROCHE ÉTAPE PAR ÉTAPE.....	1
ÉTAPE 1 – Bilan diagnostique national et bilan de base des émissions/rejets de polluants	4
ÉTAPE 2 – Matrice des problèmes/impacts au niveau national et au niveau des régions administratives.....	4
ÉTAPE 3 – Élaboration du plan de la ou des régions administratives.....	5
ÉTAPE 4 – Élaboration de plans sectoriels nationaux.....	5
ÉTAPE 5 – Plans d'action nationaux.....	10
ÉTAPE 6 – Établissement de la Liste nationale d'actions prioritaires pour 2010.....	15
ANNEXE I: Matrice des problèmes/impacts Lignes directrices pour la notation de l'impact de chaque problème environnemental sur la santé humaine et l'environnement marin	1-10
ANNEXE II: Liste des actions prioritaires pour 2010 au plan national/de la région administrative	1
ANNEXE III: Exemple de grandes lignes de plans d'action nationaux	1-3

INTRODUCTION

La formulation de plans d'action nationaux (PAN) constitue, du point de vue opérationnel, l'objectif à long terme du Programme d'actions stratégiques (PAS), les plans d'action nationaux devant représenter l'aboutissement des différentes activités identifiées dans le PAS. Selon le PAS, les Parties contractantes doivent élaborer ou revoir et adopter d'ici à la fin de 2003 au plus tard des plans d'action nationaux afin de lutter contre la pollution due à des sources situées à terre. Cela suppose l'adoption des objectifs et activités identifiés dans le PAS. Les mesures tendant à mettre en oeuvre les plans d'action nationaux devront être adoptées, entre autres, sur la base d'une coopération bilatérale, régionale et internationale.

L'élaboration des plans d'action nationaux est un processus itératif reposant sur l'application progressive des mesures prioritaires identifiées à l'intérieur d'un cadre participatif intersectoriel. En permettant d'établir un ordre de priorités à longue échéance, le plan d'action national devient pour chaque pays un processus cyclique qui permet aux parties prenantes d'identifier progressivement et de maîtriser les menaces et l'impact de la pollution sur les environnements marins et côtiers. Son objectif fondamental est de formuler des projets concrets qui:

- soient de nature à mobiliser aussi bien les parties prenantes que les ressources nécessaires;
- soient fondés sur le bilan diagnostique national;
- soient intégrés aux cadres institutionnels, budgétaires et politiques pertinents; et
- reflètent les enseignements retirés au cours de ce processus.

Les plans d'action nationaux devraient être axés sur des approches et procédés rationnels, pragmatiques et intégrés de gestion de l'environnement, comme les méthodes de gestion intégrée des zones côtières, harmonisés, selon qu'il conviendra, avec les plans de gestion des bassins fluviaux et d'aménagement du territoire. À cette fin, les travaux effectivement réalisés dans le cadre du PAS pour formuler des instruments économiques et les mettre en place au plan national joueront un rôle important, de même que la formation des spécialistes nationaux à l'utilisation desdits instruments.

APPROCHE ÉTAPE PAR ÉTAPE

L'adoption du **Plan opérationnel du PAS** par les Parties contractantes à leur douzième réunion, tenue à Monaco en 2001, a constitué un jalon dans la mise en oeuvre du PAS et ainsi dans l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux.

Le Plan opérationnel a été élaboré pour améliorer les chances de succès du PAS. Il comporte des instructions détaillées mais souples d'ordre institutionnel et technique, des informations et des connaissances de base qui devraient permettre aux partenaires nationaux et régionaux, pendant la longue période de 25 ans envisagée par le PAS, de s'acquitter de leurs engagements. Ainsi, l'élaboration des plans d'action nationaux devra suivre un certain nombre **d'étapes consécutives** dont chacune devra être franchie pour parvenir à celle de formulation finale. Les différentes étapes sont illustrées dans les graphiques ci-après:

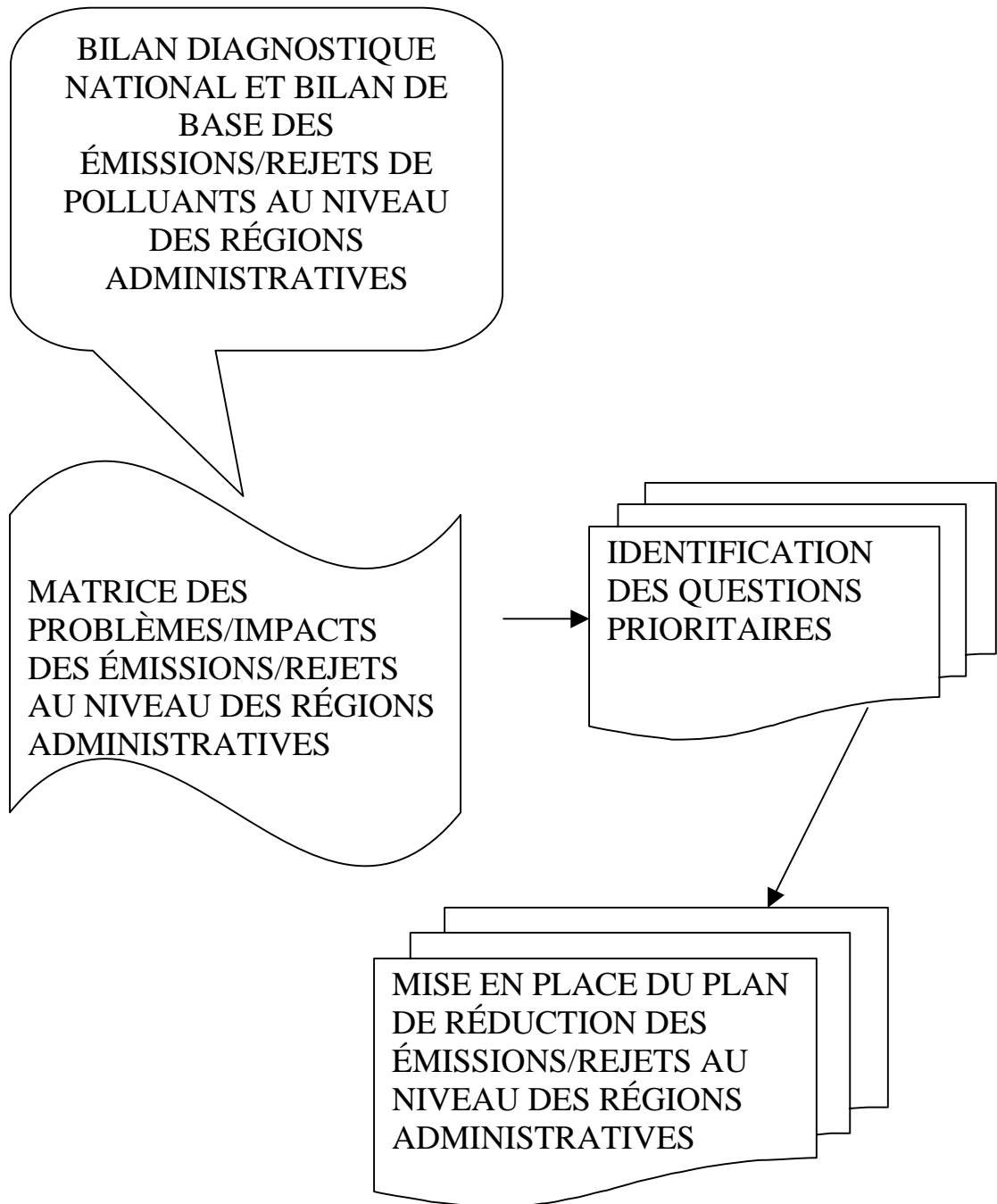


Figure 1a: APPROCHE ASCENDANTE DE FORMULATION DU PLAN AU NIVEAU DE LA OU DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

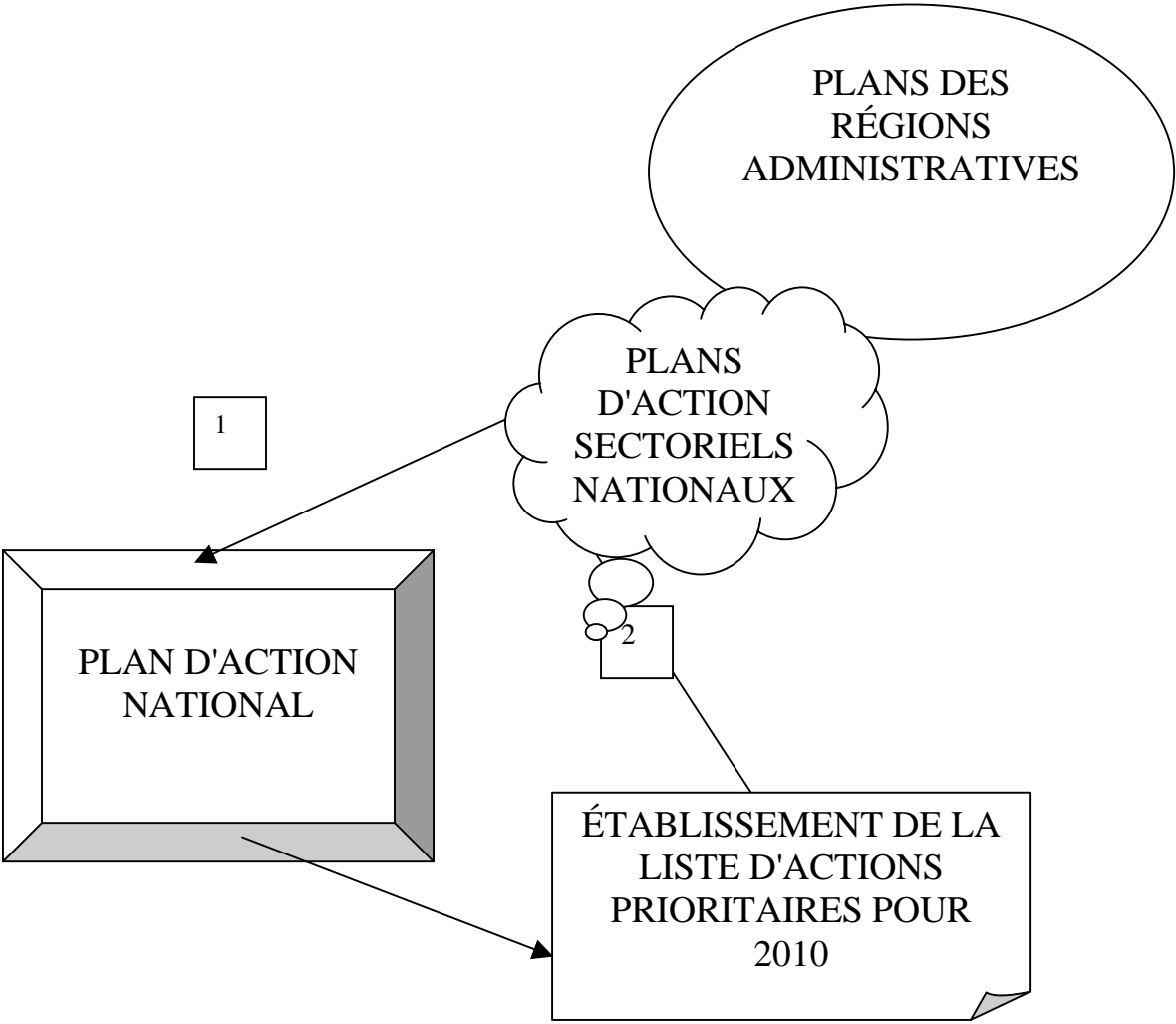


Figure 1b: APPROCHE ASCENDANTE DE FORMULATION DES PLANS D' ACTION NATIONAUX

Comme illustré aux figures 1a et 1b, les pays voudront sans doute élaborer leurs plans en suivant les étapes ci-après:

ÉTAPE 1 – Bilan diagnostique national et budgets de base des émissions/rejets

La première étape consiste à mener à bien le bilan diagnostique national (BDN) de tous les secteurs visés par le PAS (voir l'étape 4 du présent document) et à calculer le bilan de base des émissions/rejets pour tous les polluants visés par le PAS.

Le bilan diagnostique national et le bilan de base pour les secteurs industriels pourraient être établis selon les «**Lignes directrices pour l'établissement du bilan de base des émissions/rejets de polluants**» (PAM/PNUE 2002).

Grâce à l'établissement du bilan diagnostique national et du bilan de base des émissions/rejets, les pays devraient **réussir** à identifier:

- la nature et la gravité des problèmes;
- les contaminants;
- les modifications physiques et la dégradation des habitats;
- les causes de cette dégradation;
- les zones problématiques.

Pour ce qui est du calcul du bilan de base des émissions/rejets des polluants industriels visés par le PAS, l'on trouvera une méthodologie détaillée dans les "Lignes directrices pour l'élaboration du bilan de base (PAM/PNUE 2002). **Il y a lieu de rappeler à ce propos que le bilan de base des émissions/rejets des polluants visés par le PAS, par exemple le polluant X, est, par définition, la somme de la quantité d'émissions/rejets de X de chaque région administrative côtière à l'intérieur des frontières (de la juridiction) nationales.** Le budget de base permet aux pays et au Secrétariat de fixer un niveau de référence des émissions/rejets de polluants qui permettra alors de suivre de façon fiable les progrès accomplis, c'est-à-dire les réductions obtenues.

ÉTAPE 2 – Matrice des problèmes/impacts au niveau national et au niveau des régions administratives

Après avoir préparé le bilan diagnostique national (BDN) et estimé le bilan de base des émissions/rejets, les autorités nationales devraient établir une **matrice nationale sur la base de matrices des problèmes/impacts pour les différentes régions administratives.** Cette matrice devrait être utilisée pour évaluer/noter les problèmes environnementaux selon le rapport qu'ils ont avec les priorités socio-économiques et environnementales nationales et avec le Plan d'action national pour l'environnement (**PANE**), s'il en existe un, compte tenu des objectifs visés et des engagements pris dans le PAS.

L'objectif général de cette matrice est de procéder à une évaluation préliminaire de l'importance relative des différents impacts sur les régions côtières, y compris le milieu marin. Cette information est nécessaire pour aider à identifier les problèmes prioritaires au plan national et au niveau de la ou des régions administratives et élaborer ainsi la version finale du Plan d'action national.

Matrice au niveau de la ou des régions administratives (Figure 1a)

Pour établir la matrice et procéder à l'opération d'évaluation/notation au niveau de la ou des régions administratives, les autorités locales de ces dernières devraient envisager de mettre en place un **organe de gestion (équipe PAS) composé d'administrateurs, de techniciens, de scientifiques, de représentants d'ONG locales et des autres parties prenantes intéressées**. L'équipe passerait en revue la matrice des problèmes/impacts et les impacts seraient notés par chaque membre de l'équipe du PAS au moyen des informations figurant à l'annexe I.

Une fois que les impacts auront été individuellement notés, l'équipe se réunirait à nouveau pour discuter et parvenir à un consensus sur les notes et établir une liste des problèmes prioritaires pour la ou les régions administratives intéressées.

La notation et l'évaluation des problèmes devraient être fondées sur les **données existantes** et le BDN concernant les impacts de chaque problème environnemental ainsi que sur les conclusions des experts de la région administrative. Le **Comité interministériel** examinerait le plan de la ou des régions administratives en tant qu'élément faisant partie intégrante du Plan d'action national.

ÉTAPE 3 – Élaboration du plan de la ou des régions administratives

Comme indiqué à la figure 1a, l'équipe PAS de la ou des régions administratives devrait, après avoir élaboré la matrice pendant l'étape 2, noter et évaluer les principaux problèmes à prendre en considération dans le plan à réaliser par les régions d'ici à 2010, tel qu'il a été adopté sur la base de la stratégie opérationnelle du PAS et des lignes directrices pour l'établissement du bilan de base des émissions/rejets de polluants. Ce plan comprendra une liste de problèmes prioritaires ainsi qu'une liste des mesures spécifiques à prendre pour les résoudre afin de réduire les rejets de polluants spécifiques.

ÉTAPE 4 – Élaboration de plans sectoriels nationaux

L'étape 4 consiste à établir des programmes **sectoriels** que commenceront à préparer de petits **groupes de travail nationaux** sous la supervision du **Comité interministériel**. Ces programmes comprendront les plans nécessaires pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes adoptées au plan régional comme plans régionaux, lignes directrices, mesures communes, critères de qualité du milieu, limites d'émissions/d'effluents, activités de renforcement des capacités, etc., compte tenu des plans de la ou des régions administratives (figure 1b).

Aux termes du PAS, les programmes sectoriels devraient porter sur les éléments suivants:

- gestion des eaux usées
- déchets solides urbains
- pollution atmosphérique
- pollution causée par les métaux lourds (Hg, Cd, Pb)
- composés organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organochlorés
- eaux usées et déchets solides d'installations industrielles.

Les programmes sectoriels **constitueront** le fondement des plans d'action nationaux et devront par conséquent être établis pour tous les domaines d'action prioritaires tendant à lutter contre la pollution de sources basées à terre identifiées dans le PAS.

Comme indiqué dans le PAS, les pays de la Méditerranée devraient élaborer leurs plans d'action nationaux de manière à exécuter les engagements pris dans le PAS. Au cas où certains pays méditerranéens adopteraient l'approche d'un plan environnemental sectoriel pour combattre la pollution plutôt qu'un plan d'action national, les plans sectoriels devraient être considérés comme ayant le même niveau que les plans d'action nationaux (Figure 1b).

L'on trouvera ci-après une description des activités proposées dans plusieurs domaines d'activités prioritaires particulièrement pertinents dans le contexte du programme MED POL:

i) *Élaboration de programmes nationaux de gestion écologiquement rationnelle des eaux usées*

Les programmes nationaux de gestion écologiquement rationnelle des eaux usées devraient comprendre les activités ci-après, qui ont été spécifiées dans le PAS:

- Faire en sorte que, d'ici à 2005, les villes côtières et les agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants, soient raccordées à un réseau d'assainissement et que toutes les eaux usées soient éliminées conformément à un système de réglementation nationale;
- Implanter des émissaires côtiers de manière à obtenir ou à maintenir la conformité à des critères convenus de qualité du milieu et de santé;
- Promouvoir la mise en oeuvre d'un traitement primaire, d'un traitement secondaire et, chaque fois que c'est indiqué et réalisable, d'un traitement tertiaire des eaux usées municipales;
- Assurer le bon fonctionnement et un entretien satisfaisant des stations d'épuration des eaux usées;
- Promouvoir la réutilisation des effluents traités dans un but de conservation des ressources en eau et encourager des mesures d'infrastructure, le traitement à la source et la séparation des effluents industriels, en cas de besoin;
- Concevoir de manière appropriée des stations et procédés d'épuration et de contrôle de la qualité des effluents d'eaux usées conformément aux réglementations nationales de manière à promouvoir les réutilisations bénéfiques des effluents d'eaux usées et des boues d'égout et d'épuration;
- Assurer un traitement écologiquement rationnel quand des effluents domestiques et des effluents industriels compatibles sont épurés ensemble;
- Promouvoir la collecte des eaux de ruissellement séparément de celle des eaux usées domestiques et assurer le traitement des eaux de premières pluies particulièrement chargées en polluants;
- Assurer une élimination et/ou une utilisation écologiquement rationnelle des boues d'égout (compostage, épandage, etc.);
- Interdire le rejet des boues d'égout dans les eaux de la zone du Protocole.

ii) Programmes nationaux de réduction à la source et de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides urbains dans les régions côtières

Les programmes nationaux de réduction à la source et de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides urbains devraient comporter les objectifs ci-après, spécifiés dans le PAS:

- Mise en place, d'ici à 2005, de systèmes écologiquement rationnels et économiquement viables de collecte et d'élimination des déchets solides urbains dans les villes côtières et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants.
Dans le contexte de la réalisation de cet objectif du PAS, l'on pourrait également prendre en considération les éléments suivants:
 - création de systèmes de collecte sélective des ordures;
 - emplacement de manière écologiquement rationnelle des sites d'élimination des déchets urbains solides;
- Promotion de la réduction et du recyclage des déchets solides urbains;
- Réalisation de programmes nationaux de formation, qui commenceraient en 2002-2003, sur les politiques efficaces de réduction des déchets et sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides urbains dans les régions côtières, ainsi que sur les options pouvant être envisagées pour le recyclage et l'élimination écologiquement rationnelle desdits déchets.

iii) Élaboration de programmes nationaux de lutte contre la pollution due à des sources mobiles

Compte tenu de la politique régionale qui doit être élaborée pour promouvoir l'application de mesures tendant à mettre en oeuvre la Convention-cadre sur les changements climatiques (Protocole de Kyoto), les autorités nationales devront adopter, dans tous les cas où cela sera possible, des mesures tendant à réduire les émissions de gaz carbonique, notamment en encourageant la conservation de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique de sources mobiles devraient comporter les activités suivantes, spécifiées dans le PAS, tendant à:

- Promouvoir les transports en commun et à en encourager l'utilisation;
- Promouvoir une gestion améliorée de la circulation en accordant la priorité à l'utilisation des transports en commun;
- Promouvoir l'utilisation d'essence sans plomb et à faible teneur en hydrocarbures aromatiques;
- Améliorer l'inspection et l'entretien des véhicules et le renouvellement de la partie la plus vétuste du parc automobiles au moyen de mesures d'incitation économiques;
- Continuer de développer l'utilisation du gaz naturel aux plans régional et local;
- Promouvoir le remplacement des moyens de transport en commun, et particulièrement des autobus marchant au fioul par des véhicules marchant au gaz ou à d'autres formes alternatives d'énergie;
- Promouvoir et encourager la participation des services de transport en commun à ces activités.

iv) *Élaboration de programmes nationaux de réduction et de contrôle de la pollution par les métaux lourds (mercure, cadmium et plomb)*

Les programmes nationaux de réduction et de contrôle des apports de métaux lourds (mercure, cadmium et plomb) devraient comporter les activités suivantes, qui ont été spécifiées dans le PAS:

- Adoption au niveau national, d'ici à 2005 au plus tard, et application des mesures communes de prévention de la pollution par le mercure adoptées par les Parties en 1987 (rejets dans la mer, concentration maximum: 0,050 mg/l);
- Adoption au niveau national, d'ici à 2005 au plus tard, et application des mesures de prévention et de maîtrise de la pollution par le cadmium et les composés de cadmium adoptées par les Parties en 1989 (rejets dans la mer, concentration maximum: 0,2 mg/l);
- Adoption et application, d'ici à 2005 au plus tard, pour les usines du secteur de l'électrolyse des chlorures alcalins, la valeur maximale de 0,5 g de mercure dans l'eau par tonne de capacité installée de production de chlore (saumure recyclée) et de 5 g de mercure dans l'eau par tonne (saumure non recyclée) et de 2 g de mercure pour le total des rejets dans l'eau, l'atmosphère et les produits.

v) *Préparation de programmes nationaux de réduction et de maîtrise de la pollution par les composés organohalogénés suivants:*

- Hydrocarbures aliphatiques halogénés (solvants chlorés, paraffines chlorées)
- Hydrocarbures aromatiques halogénés [chlorobenzènes, naphtalènes polychromés, éthers de polybromodiphényle (PBDE) et polybromodiphényles (PPB)]
- Composés phénoliques chlorés
- Pesticides organohalogénés.

Les programmes nationaux de réduction et de maîtrise de la pollution par les composés organohalogénés susmentionnés devraient comprendre les activités suivantes, qui ont été spécifiées dans le PAS:

- Adoption au plan national et application d'ici à 2005 au plus tard des mesures communes de lutte contre la pollution par les composés organohalogénés adoptées par les Parties;
- Réduction de l'utilisation de paraffines chlorées à chaîne courte conformément au Protocole "tellurique" et aux dispositions internationalement convenues pour la protection de l'environnement et de la santé humaine;
- Réglementation, d'ici à 2005 au plus tard, de la libération d'organochlorés par les usines de papier et de pâte à papier en limitant les rejets mesurés en AOX (composés organohalogénés adsorbables) à 1 kg par tonne de pâte à papier produite et en les réduisant ultérieurement conformément aux dispositions internationalement convenues grâce à l'utilisation des MPE et des MTD ainsi qu'à l'utilisation d'alternatives au chlore moléculaire;
- Réduction et maîtrise de la fabrication des PBDE et des PBB conformément au Protocole "tellurique" et aux autres dispositions convenues aux plans régional et international;

- Réduction et maîtrise de la fabrication et de l'utilisation de certains pesticides comme le lindane, les herbicides 2,4-D et 2,5-T ainsi que les tri, tétra et pentachlorophénols utilisés pour le traitement du bois, conformément au Protocole "tellurique" et aux autres dispositions convenues aux plans régional et international pour la protection de l'environnement et de la santé humaine.

vi) *Élaboration de programmes nationaux de gestion écologiquement rationnelle des eaux usées et des déchets solides d'installations industrielles qui sont sources de demande biologique d'oxygène (DBO)*

Les programmes nationaux de gestion écologiquement rationnelle des eaux usées et des déchets solides des installations industrielles devraient comprendre les activités suivantes, qui ont été spécifiées dans le PAS:

- Élimination de toutes les eaux usées d'installations industrielles sources de DBO, éléments nutritifs et matières en suspension situées dans des zones problématiques conformément à un système national de réglementation devant être formulé et adopté d'ici à la fin de 2002;
- Emplacement des émissaires côtiers de manière à obtenir ou à maintenir les critères de qualité du milieu convenus;
- Promotion du traitement primaire, secondaire et, s'il est indiqué et réalisable, tertiaire des eaux usées sources de DBO, éléments nutritifs et matières en suspension rejetés dans des cours d'eau, des estuaires et la mer;
- Promotion de la bonne marche et du bon entretien des installations grâce à l'organisation de programmes de formation pertinents;
- Application de mesures tendant à réduire et à utiliser avantageusement les eaux usées ou recourir à d'autres solutions appropriées à certains sites, telles que les formules "sans eau" ou "à faible volume d'eau" et, à cette fin, organisation de programmes de formation et/ou d'ateliers pertinents;
- Promotion d'une élimination et/ou utilisation écologiquement rationnelle (compostage, épandage, etc.) des boues d'égout et autres déchets et, à cette fin, organisation de programmes de formation et/ou ateliers pertinents.

Autres activités à inclure dans les plans

Les activités ci-après, qui ont été spécifiées dans le PAS et qui font partie des domaines d'action prioritaires devraient aussi être prises pleinement en considération lors de la préparation des plans d'action nationaux pour la lutte contre la pollution provenant d'activités basées à terre:

i) *Mise à jour et adoption de réglementations nationales relatives aux rejets d'eaux usées dans la mer et les cours d'eau*

Les réglementations nationales concernant les rejets d'eaux usées dans la mer et les cours d'eau devraient être mises à jour à la lumière des dispositions du Protocole "tellurique", et en particulier de son Annexe II, ainsi que, lorsqu'il y a lieu, des mesures communes en matière de rejets d'eaux usées dans la mer et les cours d'eau déjà adoptées par les Parties contractantes. Les lignes directrices régionales concernant le traitement et l'élimination des eaux usées, les normes et les critères de qualité de l'environnement aideront les pays méditerranéens à mettre en place une législation nationale en fonction des conditions existantes. Le processus de mise à jour desdits règlements commencera pendant la période

2001-2002. Les pays ayant besoin d'une assistance pour formuler des réglementations révisées pourront recevoir une assistance juridique et/ou technique dans le cadre du projet.

ii) Établissement d'un système d'autorisation préalable par les autorités nationales compétentes des travaux qui entraînent une modification physique de l'état naturel du littoral ou une dégradation des habitats côtiers

La préparation de la réglementation nationale commencera pendant l'exercice biennal 2001-2002 en vue d'établir un système d'autorisation préalable par les autorités nationales compétentes des projets qui peuvent avoir un impact sur l'état naturel du littoral ou sur les habitats côtiers.

iii) Élimination progressive de l'utilisation des neuf pesticides, à moins que les réglementations de l'OMS concernant la protection de la vie humaine ne suggèrent le contraire

Un rapport sur la réalisation de cette activité conformément aux dispositions du PAS sera préparé et soumis aux Parties contractantes par l'intermédiaire du Secrétariat. Les Parties pourront demander une assistance juridique et/ou technique dans le cadre du projet pour mener à bien sans tarder cette activité.

iv) Interdiction de la fabrication, du commerce et des nouvelles utilisations des PCB

Un rapport sur l'adoption de réglementations nationales interdisant la fabrication, la vente et de nouvelles utilisations des PCB conformément aux utilisations du PAS sera préparé et soumis aux Parties contractantes par l'entremise du Secrétariat. Les Parties pourront demander une assistance juridique et/ou technique dans le cadre du projet pour mener à bien sans tarder cette activité.

ÉTAPE 5 – Plans d'action nationaux

Comme indiqué dans le PAS, les pays méditerranéens devraient élaborer leurs plans d'action nationaux de manière à honorer les engagements pris dans le PAS. Dans le cas où certains pays méditerranéens adopteraient l'approche d'un plan sectoriel de protection de l'environnement pour combattre la pollution plutôt qu'un plan d'action national, les plans sectoriels devraient être considérés comme ayant le même niveau que les plans d'action nationaux (Figure 1b)

Pendant l'étape 5, **les experts nationaux, en consultation et avec l'assistance du projet PAM/FEM**, prépareront, en 2002-2003, sur la base des programmes **sectoriels**, les plans d'action nationaux qui seront ensuite soumis au **Comité interministériel** pour adoption formelle.

Si besoin est, **des experts internationaux** pourraient être recrutés pour aider à la préparation des plans d'action nationaux sur la base d'une matrice des problèmes/impacts.

Les plans d'action nationaux devraient être élaborés sur la base du **bilan diagnostique national, du bilan de base ainsi que des programmes sectoriels**. Dans toute la mesure possible, les objectifs et activités identifiés dans le PAS, devraient être respectés. Indépendamment, le plan d'action national devra tenir compte des rapports nationaux sur les "points chauds et zones sensibles de pollution" ainsi que des dispositions du Protocole "tellurique".

Les objectifs fondamentaux des plans d'action nationaux sont les suivants:

1. Fixer des objectifs de gestion intégrés

Il importe, pour résoudre les problèmes prioritaires déjà identifiés, de définir les objectifs de gestion intégrés au moyen d'un processus associant autant de parties prenantes que possible. Il faudra en particulier définir les:

- buts, objectifs et calendriers d'ensemble;
- objectifs et calendriers spécifiques pour les régions géographiques affectées; et
- objectifs et calendriers spécifiques pour les secteurs industriel, agricole, urbain et autres.

Il se peut que l'équipe nationale élabore dans un premier temps un programme de travail et un calendrier qui puissent être soumis à l'examen des parties prenantes, mais le processus consistant à fixer des objectifs de gestion intégrés en matière d'action nationale ne devrait pas être confié à un service gouvernemental ou à une partie prenante travaillant seul, sans consultation des autres parties prenantes. L'un des éléments clés du succès des plans d'action nationaux est l'implication de toutes les parties prenantes, lesquelles doivent par conséquent être associées au processus de fixation des objectifs de gestion.

Les objectifs de gestion peuvent être aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Ils doivent être réalistes. Ils doivent également refléter un engagement d'agir sur le terrain et être de nature à susciter une prise de conscience et un appui et à encourager le développement continu du programme national.

Comme pour l'identification des problèmes prioritaires, une fois que les objectifs de gestion auront été articulés, il importera d'aborder l'étape suivante, consistant à sélectionner des stratégies et des mesures appropriées pour les atteindre.

Établir un cadre institutionnel

Le processus d'élaboration d'un programme d'action national devrait tendre à exploiter les capacités et institutions existantes. Il conviendra par conséquent de mener à bien les activités ci-après:

- Évaluation des institutions, associations et organismes existants s'occupant d'activités pertinentes dans les secteurs aussi bien privé que public;
- Évaluation des capacités existantes d'allocation de ressources humaines, financières et techniques; et
- Identification des besoins de renforcement des capacités aux échelons national, infranational et local. Il faudra continuer, dans le cadre du processus d'élaboration du programme, identifier les capacités nécessaires pour la réalisation de projets spécifiques, particulièrement au plan local.

Cette évaluation devrait permettre de dégager les informations nécessaires pour intégrer le plan d'action national aux cadres politiques et stratégiques pertinents au plan national et au niveau de la ou des régions administratives, aux arrangements institutionnels des organismes gouvernementaux compétents ainsi qu'aux processus d'élaboration des budgets. Comme il s'agit d'un processus à longue échéance, les programmes d'action nationaux devraient également comporter des mécanismes de nature à garantir la durabilité des résultats.

2. Formuler des principes, approches, mesures, calendriers et priorités d'action et dates butoirs pour la mise en oeuvre du PAS au plan national

La définition et la répartition des responsabilités des tâches et des activités identifiées constituent un processus continu qui évolue parallèlement au développement du plan d'action national.

L'équipe chargée du PAS devra veiller à ce que les responsabilités soient clairement définies et réparties pendant tout le processus et assorties de dates butoirs. Étant donné que les plans d'action nationaux exigent l'application d'une approche pluridisciplinaire et multisectorielle, l'on risque, si les tâches ne sont pas clairement réparties, que les travaux fassent double emploi ou soient fragmentés ou que certaines activités soient négligées. La définition d'un calendrier d'exécution ou de dates butoirs aidera les participants à coordonner l'apport des différents produits.

Tout programme d'action national devrait comporter un solide élément de suivi et d'évaluation. En effet:

- Le suivi et l'évaluation continus des activités réalisées dans le cadre du programme national sont essentiels si l'on veut qu'elles soient durables et qu'elles demeurent pertinentes;
- L'évaluation est nécessaire aussi bien pendant l'exécution du projet qu'une fois celui-ci achevé; et
- L'évaluation de l'efficacité des mesures et des projets proposés permet de mettre en route le processus itératif consistant à ajuster et à mettre à jour le programme d'action national.

3. Préparer en conséquence le portefeuille d'investissements

Une stratégie financière concrète de nature à mobiliser des partenariats des secteurs public et privé est nécessaire pour:

- L'élaboration du cadre d'ensemble des plans d'action nationaux; et
- L'élaboration et l'exécution de projets sélectionnés.

i) Détermination des ressources financières nécessaires

La stratégie financière élaborée en vue de la mise en oeuvre de projets concrets, qu'il s'agisse des actions stratégiques ou des mesures adoptées dans le cadre du programme d'exécution échelonnée, devrait comprendre, lorsque cela sera possible:

- Des estimations détaillées des coûts, y compris le coût de "ne rien faire", dans tous les cas où cela sera possible;
- Une évaluation des avantages attendus du projet, aussi bien termes généraux que du point de vue de groupes de parties prenantes spécifiques;
- Une évaluation des ressources et des services environnementaux existants;
- Des études techniques/de faisabilité, si disponibles;
- Des études de pré-investissement, si disponibles;

- Une identification des autres possibilités d'investissement;
- Une identification des possibilités de promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé (nationaux aussi bien qu'étrangers).

En outre, et selon ce qui sera réalisable, la stratégie financière devrait également évaluer le coût des services d'appui dans les domaines comme le renforcement des capacités, la formation, le suivi et l'évaluation et l'application effective.

ii) Identification et mobilisation des partenaires

Tâches à mener à bien:

Évaluation des mécanismes financiers existants ainsi que de la disponibilité de ressources financières pour des investissements dans l'environnement.

- Évaluation des besoins spécifiques, cycles budgétaires, priorités et services et produits financiers offerts par chaque partenaire potentiel; et
- Évaluation de la disponibilité de sources de financement dans le secteur privé sous forme, entre autres, d'aides au développement, de subventions, de prêts concessionnels et/ou de nouveaux mécanismes de prêts pouvant offrir des crédits à des taux préférentiels.

iii) Développement de partenariats entre les secteurs public et privé (PPP)

Étant donné la nécessité de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles pour s'attaquer aux problèmes de pollution et de dégradation prioritaires, il faudra encourager la création de PPP entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions financières.

À cette fin, il faudra renforcer la capacité du secteur public de négocier des contrats d'investissement durables avec le secteur privé et le secteur financier. Il est recommandé:

- D'établir des listes de contrôle des questions à traiter lors de la négociation des contrats;
- De préparer un aperçu général des différentes options pouvant être envisagées pour chacune de ces questions;
- De définir des indications claires concernant les pratiques durables; et
- D'identifier et de formuler des projets pouvant avoir un puissant effet de démonstration.

Comme indiqué ci-dessus, il est vivement recommandé d'organiser des tables rondes ou des réunions conjointes avec des représentants des secteurs clés et des institutions financières pour les associer d'emblée au processus en tant que parties prenantes et pour faciliter le processus d'investissement. De même, des études de pré-investissement et de faisabilité devraient être réalisées pour appuyer le processus.

4. Définir les données de référence et les activités prioritaires concernant les problèmes/actions de caractère transfrontière

Comme les plans d'action nationaux devraient être fondés sur des informations, un bilan diagnostique national, des bases de données et des inventaires à jour, il est vivement recommandé d'entreprendre une évaluation d'ensemble pour déterminer la situation actuelle et identifier les lacunes pouvant exister en matière de recherches et d'informations. Cette évaluation devrait être entreprise sans égard au nombre d'études existantes afin de pouvoir évaluer leur qualité et leur niveau. Il importe de mettre au point une base d'analyse intégrée car les évaluations, bases de données ou inventaires peuvent se chevaucher, comporter des lacunes ou être impossibles à comparer et à concilier. Les projets doivent en effet être fondés sur des connaissances scientifiques solides, et l'identification des lacunes en matière de recherches aidera à définir les responsabilités et les tâches.

Pour élaborer un cadre d'action complet, les plans d'action nationaux devraient tendre à consolider le cadre politique national. Il est donc essentiel d'évaluer les politiques, législations et recommandations pertinentes.

5. Identifier le rôle des ONG et des parties prenantes dans le processus et encourager la coopération régionale

Dans la plupart des cas, les mesures adoptées pour mettre le milieu marin à l'abri de l'impact des activités basées à terre ne seront couronnées de succès que si l'on peut compter sur une coopération régionale et sous-régionale, laquelle est particulièrement importante dans le cas de mers fermées ou semi-fermées. La coopération régionale facilite l'application d'une approche de la gestion environnementale fondée sur les écosystèmes et permet d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des mesures adoptées. Cela étant, les activités et les objectifs des organes nationaux, comme les programmes concernant les mers régionales et les organisations économiques régionales, doivent également être pris en considération lorsqu'il s'agit de fixer les objectifs de gestion des plans d'action nationaux.

6. Mettre au point un système de suivi et de rapports

Pour mettre en place un système de suivi et de rapports sur la qualité de l'environnement, il faut non seulement rassembler et analyser des informations pouvant aider à évaluer les résultats des projets et faciliter la prise de décisions, mais aussi des mécanismes appropriés pour faire en sorte que ces informations soient communiquées à toutes les parties prenantes étant donné qu'une participation ne peut être efficace que si l'on a accès à des informations suffisantes et pertinentes. Le Secrétariat, avec la coopération d'experts régionaux, s'emploie actuellement à élaborer des lignes directrices pour la présentation des rapports prévus par les dispositions du PAS.

7. Adopter le plan d'action national

Les plans d'action nationaux, une fois élaborés, devront être **officiellement adoptés par les autorités et organismes nationaux compétents** pour poser les bases juridiques, mobiliser les ressources et mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires à leur exécution.

Comme il s'agit de programmes stratégiques à long terme tendant à modifier les comportements des pouvoirs publics, des entreprises et du public, les plans d'action nationaux, dès l'étape initiale de leur élaboration, devront être officiellement appuyés par les autorités gouvernementales compétentes tant au plan national qu'au niveau de la ou des

régions administratives pour veiller à ce qu'ils soient intégrés comme il convient aux processus de planification et de budgétisation à ces deux niveaux.

L'une des principales conditions qui doivent être réunies si l'on veut que les plans d'action nationaux, ainsi que les activités ou stratégies élaborées dans ce contexte, soient couronnés de succès est l'existence d'un **appui politique, institutionnel et financier solide des autorités gouvernementales compétentes** à tous les niveaux appropriés. Précisément parce qu'ils portent sur une série de questions complexes et intersectorielles, les plans d'action nationaux doivent être intégrés aux cadres pertinents, et notamment aux cadres politiques, juridiques et budgétaires et aux mécanismes tendant à assurer le respect des dispositions applicables et reposer sur des données d'expérience et des informations techniques et scientifiques appropriées.

Si le PAN devra faire l'objet d'une adoption officielle, c'est aussi pour conférer à l'ensemble du processus la légitimité et le soutien nécessaires pour s'assurer le concours d'une large gamme des parties prenantes des secteurs aussi bien public que privé.

Dans les pays qui auront adopté des plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE), les plans d'actions nationaux en vue de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" devront être conformes aux PANE.

L'on trouvera à l'annexe III un exemple de grandes lignes des plans d'action nationaux.

ÉTAPE 6 – Établissement de la Liste nationale d'actions prioritaires pour 2010

1. Définir les critères de fixation des priorités

La liste des actions prioritaires pour 2010 constitue un jalon important dans la mise en oeuvre des plans d'action nationaux. Elle devra être établie compte tenu des questions environnementales et socio-économiques, des cadres politiques et législatifs et de l'infrastructure de gestion, institutionnelle et technique disponible.

Fonder la fixation des priorités sur une matrice des problèmes/impacts claire et explicite aura les avantages suivants:

- les décisions prises dans le cadre du processus seront transparentes;
- il sera créé un climat d'équité et de cohérence et par conséquent de confiance;
- l'on encouragera une participation efficace des différents groupes de parties prenantes;
- l'on ira au-delà des perspectives à court terme;
- il sera généré une approche cohérente et systématique pour l'identification progressive et l'analyse des problèmes; et
- il sera tenu compte des considérations socio-économiques.

La liste des actions prioritaires devra comprendre les actions ou projets spécifiques devant être mis en oeuvre au niveau de la ou des régions administratives pour réduire efficacement les rejets des polluants visés par le PAS provenant de sources déterminées qui s'y trouvent. **Elle devrait refléter une volonté d'agir sur le terrain.** Les actions pourront avoir un caractère technique, institutionnel ou de gestion.

Les actions en question devront décrire:

- la réduction qui sera obtenue grâce à leur mise en oeuvre;
- les parties prenantes intéressées;
- les responsabilités financières et administratives des parties prenantes;
- l'horizon temporel de la mise en oeuvre des mesures; et
- la méthode à employer pour suivre les réductions.

L'on trouvera à l'annexe II une fiche pouvant servir d'exemple.

2. Identifier les parties prenantes

Les actions devront reposer sur une approche largement **participative et consultative**. Par conséquent, l'équipe responsable devra avoir pour premier objectif d'identifier et d'impliquer dès que possible les parties prenantes aussi bien des secteurs public et privé que de la société civile. Les objectifs à atteindre sont les suivants:

- Amener les investisseurs potentiels et/ou donateurs à prendre conscience des avantages et de l'ampleur du projet;
- Veiller à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes intéressées, y compris du secteur privé, soient représentés; et
- Générer un sentiment d'implication et d'engagement au service des activités et des mesures proposées.

3. Approuver le projet aux échelons national et, s'il y a lieu, infranational

Les **actions** envisagées doivent jouir d'un **appui politique, institutionnel et financier** suffisant des autorités gouvernementales compétentes à tous les niveaux appropriés. Les actions doivent être officiellement approuvées par les autorités compétentes et être **intégrées** au processus de planification et au processus budgétaire existants. De même, les actions doivent être intégrées aux cadres pertinents: politiques et dispositions légales, mécanismes d'application et informations et compétences techniques et scientifiques.

À court terme, des **crédits** doivent être ouverts au budget national annuel pour financer les actions envisagées et, **à plus longue échéance**, il faudra également identifier, affecter ou mobiliser des ressources financières pour garantir la durabilité du projet. Enfin, les actions envisagées ne pourront être appliquées efficacement que si elles sont convenablement intégrées à tous les niveaux.

4. Renforcer le cadre institutionnel et politique

Les actions devront être intégrées aux capacités nationales et institutions existantes et tendre à les consolider. Il faudra par conséquent:

- Évaluer les capacités existantes en matière d'allocation de ressources humaines, financières et techniques;
- Identifier les activités de renforcement des capacités à prévoir, particulièrement au plan local, selon le type de projet; et
- Évaluer les politiques, législations et réglementations pertinentes.

Cette opération devra être menée à bien pour garantir comme il convient la durabilité des actions. Des aspects comme la nécessité d'harmoniser les législations ou de préciser les mandats des institutions pourront contribuer de façon décisive au succès des actions.

5. Promouvoir la participation du secteur privé

Étant donné qu'il a un rôle clé à jouer dans la durabilité des résultats, il faudra cibler spécifiquement les efforts sur le **secteur privé** et l'associer dès que possible à la formulation des actions proposées. Toutefois, il ne faut pas voir simplement dans le secteur privé une source potentielle de ressources financières mais plutôt un **partenaire** qui peut bénéficier des actions envisagées (la participation d'une société, par exemple, pouvant rehausser son image de marque ou lui permettre d'économiser sur les amendes qui pourraient lui être imposées si elle ne respectait pas les normes environnementales). Les secteurs comme le tourisme ou la pêche, qui sont directement tributaires de la santé et du développement durable des ressources côtières et marines, ont déjà des intérêts acquis dans ce domaine.

Une participation du secteur privé dès le début du processus est de nature à créer de solides partenariats publics-privés permettant:

- de tenir compte d'intérêts, de préoccupations et de besoins spécifiques;
- de tirer parti des initiatives et des projets en cours ou proposés du secteur privé;
- de maximiser les ressources et les compétences et d'éviter les chevauchements d'initiatives; et
- d'aplanir les sources de conflits potentiels.

6. Évaluer les besoins en matière d'information, de recherche et de suivi

Comme les actions envisagées reposeront très certainement sur les informations, évaluations, base de données et inventaires existants, il faudra analyser ces derniers pour:

- évaluer leur situation actuelle; et
- identifier les besoins potentiels en matière de collecte de données, d'information et de recherche.

Pour assurer la durabilité du projet, il pourra s'avérer nécessaire de mettre au point un système de suivi et d'évaluation.

7. Préparer une stratégie financière

La stratégie financière devrait:

- évaluer les ressources financières et mécanismes de financement existants dans le pays pour identifier de solides possibilités de financement pour le projet spécifique;
- définir des mesures concrètes pour mobiliser des ressources financières et des partenaires (tâche étroitement liée à l'identification des parties prenantes pendant la phase d'élaboration effective du projet); et
- tirer parti des projets existants et identifier les possibilités de les relier aux initiatives et programmes en cours.

Les ressources financières nécessaires devraient être définies en détail. Les propositions de projet devraient comporter des budgets réalistes, détaillés et ciblés comportant, si possible:

- des estimations détaillées des coûts, y compris le coût de "ne rien faire" dans tous les cas où cela sera possible;
- une évaluation des avantages attendus du projet, aussi bien en termes généraux que du point de vue des groupes de parties prenantes spécifiques; et
- une évaluation des ressources et services environnementaux pertinents.

L'un des principaux objectifs de la stratégie financière est de mettre en place des mécanismes financiers durables.

Si possible, la stratégie financière devrait également évaluer le coût des éléments d'appui comme renforcement des capacités, suivi et évaluation et application effective.

Les actions pourront offrir l'occasion d'élaborer ou d'approfondir les études de faisabilité et de pré-investissement requises. De même, il faudrait s'employer à identifier d'autres possibilités d'investissement.

Les partenaires financiers pourraient notamment être:

- les secteurs de l'industrie et du commerce;
- les institutions financières nationales, régionales (banques régionales de développement) et mondiales (par exemple Banque mondiale et FEM);
- des donateurs bilatéraux;
- des organisations non gouvernementales.

La protection du milieu marin contre la pollution provenant d'activités situées à terre ne pourra pas être assurée uniquement par une action des pouvoirs publics ou s'il faut s'en remettre exclusivement à des fonds publics. Il importe par conséquent aussi de créer un climat propice de nature à encourager le secteur privé à investir dans les actions entreprises. Il s'agit là d'un aspect fondamental de la mobilisation du secteur privé aux échelons aussi bien national qu'international ainsi qu'à des institutions financières internationales.

ANNEXE I

MATRICE DES PROBLÈMES/IMPACTS

**LIGNES DIRECTRICES POUR LA NOTATION DE L'IMPACT DE
CHAQUE PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL**

MATRICE DES PROBLÈMES/IMPACTS

1	2	3				4	5
Problèmes	Ordre de grandeur	Impacts				Causes profondes	Solutions possibles
		Santé humaine	Milieu marin	Perte socio-économique	Environnement mondial		

Étape 1 Indiquer le problème et identifier le site

Étape 2 Indiquer de préférence des données ou des tendances, selon qu'il conviendra

Étape 3 Noter comme suit les impacts:

1: pas d'impact connu

2: léger impact

3: impact modéré

4: impact grave

Étape 4 Indiquer les causes profondes du problèmes

Étape 5 Indiquer les solutions possibles sur les plans juridique, institutionnel et technique

Étape 6 Indiquer le coefficient de pondération de l'impact considéré sur une échelle de 1 à 10. Le coefficient de pondération devra refléter l'importance de l'impact dans le contexte des politiques nationales.

Étape 7 Multiplier la note par le coefficient de pondération.

À la suite de cet exercice, les divers impacts sont classés par pertinence selon les résultats de l'étape 7.

EXEMPLE: Le coefficient de pondération d'un impact fixé par l'équipe chargée du PAS au niveau de la région administrative est le suivant:

4 santé publique

3 milieu marin

2 perte socio-économique

1 environnement mondial.

L'équipe chargée du PAS a noté comme suit les impacts du problème X:

3 santé publique

1 milieu marin

2 perte socio-économique

1 environnement mondial.

**Lignes directrices pour la notation de l'impact de chaque
problème environnemental
Santé humaine et milieu marin**

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
Métaux lourds (Pb,Hg,Cd)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de production ou de contamination par les produits • Pas d'indication d'émission dans l'atmosphère • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Pas d'indication de stocks de produits chimiques • Pas d'indication de contamination par un produit chimique de la fabrication d'autres substances chimiques • Par d'indication d'utilisation du produit chimique • Pas d'indication de rejet provenant d'effluents liquides 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une production limitée • Présence de petites sources d'émission possible (par exemple petites stations d'incinération) • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale • Quelques utilisations du produits chimique dans des zones restreintes • Indication limitée de rejets selon les normes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de production passée et poursuite de la fabrication pour utilisations locales • Produit présent comme contaminant dans la fabrication d'autres substances chimiques • Présence d'importantes sources de combustion, par exemple de grands incinérateurs municipaux ou industriels • Indication de stocks du produit chimique • Utilisation du produit chimique dans l'agriculture ou l'industrie au plan sous-régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Importante fabrication du produit chimique pour utilisations locales et exportations • Évidence de contamination par le produit dans la fabrication à grande échelle d'autres substances chimiques • Émissions connues du produit à grande échelle • Indication de fuites d'importants stocks mal emballés du produit • Utilisation du produit à grande échelle dans toute la région
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée du contaminant dans l'environnement, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas de données disponibles permettant de quantifier la 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans l'environnement mais au-dessous des seuils définis pour le pays ou la région • Des contaminants chimiques peuvent être 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques se trouvent dans l'environnement en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Données limitées permettant de confirmer la présence du contaminant parmi les poissons, la 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que le contaminant chimique est présent dans l'environnement en concentrations bien supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Contamination connue des poissons, de la

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
	présence du produit dans les poissons, les animaux sauvages ou les tissus humains	détectés dans le poisson, la flore et la faune sauvages, les produits alimentaires ou les tissus humains mais au-dessous des seuils établis pour le pays ou la région	flore et la faune sauvages, dans les produits alimentaires ou les tissus humains en concentrations marginalement supérieures aux normes-seuils fixées pour le pays ou la région	flore et de la faune sauvages, des produits alimentaires et des tissus humains en concentrations dépassant de beaucoup le seuil établi pour le pays ou la région
Organo-halogénés	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de production ou de contamination par les produits • Pas d'indication d'émission dans l'atmosphère • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Pas d'indication de stocks de produits chimiques • Pas d'indication de contamination par un produit chimique de la fabrication d'autres substances chimiques • Par d'indication d'utilisation du produit chimique • Pas d'indication de rejet provenant d'effluents liquides 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une production limitée • Présence de petites sources d'émission possible (par exemple petites stations d'incinération) • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale • Quelques utilisations du produit chimique dans des zones restreintes • Indication limitée de rejets selon les normes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de production passée et poursuite de la fabrication pour utilisations locales. Produit présent comme contaminant dans la fabrication d'autres substances chimiques • Présence d'importantes sources de combustion, par exemple de grands incinérateurs municipaux ou industriels ou grandes usines de fabrication de carton ou de pâte à papier blanchi • Indication de stocks du produit chimique • Utilisation du produit chimique dans l'agriculture ou l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Importante fabrication du produit chimique pour utilisations locales et exportations • Évidence de contamination par le produit dans la fabrication à grande échelle d'autres substances chimiques • Émission connue du produit chimique de grands incinérateurs ou du blanchiment au chlore de pâte à papier ou provenant d'autres installations de combustion connexes • Indication de fuites d'importants stocks mal emballés du produit • Utilisation du produit à grande échelle dans toute la région

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée du contaminant dans l'environnement, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas de données disponibles permettant de quantifier la présence du produit dans les poissons, les animaux sauvages ou les tissus humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans l'environnement mais au-dessous des seuils définis pour le pays ou la région • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans le poisson, la sauvagine, les produits alimentaires ou les tissus humains mais au-dessous des seuils établis pour le pays ou la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques se trouvent dans l'environnement en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Données limitées permettant de confirmer la présence du contaminant parmi les poissons, la flore et la faune sauvages, dans les produits alimentaires ou les tissus humains en concentrations marginalement supérieures aux normes-seuils fixées pour le pays ou la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que le contaminant chimique est présent dans l'environnement en concentrations bien supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Contamination connue des poissons, de la flore et de la faune sauvages, des produits alimentaires et des tissus humains en concentrations dépassant de beaucoup le seuil établi pour le pays ou la région
<p>DBO provenant de sources industrielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Les niveaux de DBO dans les cours d'eau sont conformes aux normes nationales • Les rejets de tous les effluents industriels liquides sont conformes aux normes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de petites sources de DBO provenant de petites industries • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rejets passés d'éléments sources de DBO d'entreprises industrielles de taille moyenne • Indication de fortes concentrations périodiques d'éléments sources de DBO dans les cours d'eau côtiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Des rejets d'éléments sources de DBO sont évidents comme contaminants dans les grandes entreprises industrielles • Rejets connus d'éléments sources de DBO de grandes entreprises industrielles • Indication de fuites de grandes décharges de déchets municipaux solides • Indication de fuites de grandes décharges de déchets industriels

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée d'éléments sources de DBO dans les masses d'eau, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas d'indication de cas d'eutrophisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments sources de DBO se trouvent dans les masses d'eau mais en concentrations inférieures aux seuils définis pour le pays ou la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments sources de DBO se trouvent dans les masses d'eau en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Peu d'effets nocifs passés sur la flore et la faune sauvages marines et fluviales de fortes concentrations d'éléments sources de DBO 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que des éléments sources de DBO se trouvent dans les masses d'eau en concentrations bien supérieures aux seuils fixés • Indication d'effets nocifs répétés sur la flore et la faune sauvages marines et fluviales de fortes concentrations d'éléments sources de DBO
PCB	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de production ou de contamination par les produits • Pas d'indication d'émission dans l'atmosphère • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Pas d'indication de stocks de produits chimiques • Pas d'indication de contamination par un produit chimique de la fabrication d'autres substances chimiques • Par d'indication d'utilisation du produit chimique • Pas d'indication de rejet provenant d'effluents liquides 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une production limitée • Présence de petites sources d'émission possible (par exemple petites stations d'incinération) • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale • Quelques utilisations du produits chimique dans des zones restreintes • Indication limitée de rejets provenant d'effluents liquides 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de production passée et poursuite de la fabrication pour utilisations locales. Produit présent comme contaminant dans la fabrication d'autres substances chimiques • Présence d'importantes sources de combustion, par exemple de grands incinérateurs municipaux ou industriels ou grandes usines de fabrication de carton ou de pâte à papier blanchi • Indication de stocks du produit chimique • Utilisation du produit chimique dans l'agriculture ou l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Importante fabrication du produit chimique pour utilisations locales et exportations • Évidence de contamination par le produit dans la fabrication à grande échelle d'autres substances chimiques • Émission connu du produit chimique de grands incinérateurs ou du blanchiment au chlore de pâte à papier ou provenant d'autres installations de combustion connexes • Indication de fuites d'importants stocks mal emballés du produit • Utilisation du produit à grande

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
				échelle dans toute la région
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée du contaminant dans l'environnement, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas de données disponibles permettant de quantifier la présence du produit dans les poissons, les animaux sauvages ou les tissus humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans l'environnement mais au-dessous des seuils définis pour le pays ou la région • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans le poisson, la flore et la faune sauvages, les produits alimentaires ou les tissus humains mais au-dessous des seuils établis pour le pays ou la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques se trouvent dans l'environnement en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Données limitées permettant de confirmer la présence du contaminant parmi les poissons, la flore et la faune sauvages, dans les produits alimentaires ou les tissus humains en concentrations marginalement supérieures aux normes-seuils fixées pour le pays ou la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que le contaminant chimique est présent dans l'environnement en concentrations bien supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Contamination connue des poissons, de la sauvagine, des produits alimentaires et des tissus humains en concentrations dépassant de beaucoup le seuil établi pour le pays ou la région
Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système commode de gestion des déchets solides dans la région • Pas d'impact notable sur des détritiques sur l'attrait des plages • Pas de cas signalés d'organismes aquatiques attrapés dans des débris 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication de défaillance temporaire du système de gestion des déchets solides • Quelques indications de présence sur les plages de détritiques apportés par la mer • Remontée occasionnelle de déchets solides lors des activités de chalutage 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de décharge de déchets solides • Présence généralisée de détritiques sur les plages, suscitant les préoccupations du public quant à l'utilisation de celles-ci à des fins récréatives • Fréquence élevée de remontée de détritiques de fond et entrave aux activités de chalutage • Cas fréquents d'espèces animales piégées ou étouffées par 	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence de système de gestion de déchets solides • Présence sur les plages de quantités suffisantes de détritiques pour décourager le public de les fréquenter • Activités de chalutage rendues impossibles par les détritiques de fond et les obstacles aux engins de pêche • Cas généralisés d'espèces animales piégées

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
			des détritrus	ou étouffées par des détritrus
Piles/ Accumulateurs et produits chimiques utilisés pour leur fabrication	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de production ou de contamination par les produits • Pas d'indication d'émission dans l'atmosphère • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Pas d'indication de stocks de piles • Pas d'indication de rejet provenant d'effluents liquides • Recyclage généralisé (100%) des piles /accumulateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une production limitée • Présence de petites sources d'émission possible (par exemple petites stations d'incinération et décharges) • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale • Présence de stocks restreints • Recyclage à moyenne échelle (80%) des piles/accus 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de production passée et poursuite de la fabrication pour utilisations locales • Présence d'importantes sources de combustion, par exemple de grands incinérateurs municipaux ou industriels • Indication de stocks de piles • Recyclage à petite échelle (50%) des piles 	<ul style="list-style-type: none"> • Importante fabrication de piles pour utilisations locales et exportations • Évidence de contamination par les produits chimiques utilisés pour la fabrication de piles dans la fabrication à grande échelle d'autres substances chimiques • Indication de fuites de stocks importants • Utilisation de piles à grande échelle dans toute la région • Pas de recyclage des piles
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée du contaminant dans l'environnement, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas de données disponibles permettant de quantifier la présence du produit dans les poissons, les animaux sauvages ou les tissus humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans l'environnement mais au-dessous des seuils définis pour le pays ou la région • Des contaminants chimiques peuvent être détectés dans le poisson, la sauvagine, les produits alimentaires ou les tissus humains mais au-dessous des seuils 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques se trouvent dans l'environnement en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Données limitées permettant de confirmer la présence du contaminant parmi les poissons, la sauvagine, dans les produits alimentaires ou les tissus humains en concentrations marginalement supérieures aux normes-seuils fixées pour le pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que le contaminant chimique est présent dans l'environnement en concentrations bien supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Contamination connue des poissons, de la sauvagine, des produits alimentaires et des tissus humains en concentrations dépassant de beaucoup le seuil établi pour le pays

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
		établis pour le pays ou la région	ou la région	ou la région
Huiles lubrifiantes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de production ou de contamination par les produits • Pas d'indication d'émission dans l'atmosphère • Pas d'indication d'émission provenant de résidus solides • Pas d'indication de stocks d'huiles lubrifiantes • Pas d'indication de rejet provenant d'effluents liquides • Indication d'un recyclage intégral des huiles lubrifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication d'une production limitée • Présence de petites sources d'émission possible (par exemple petites stations d'incinération ??and landfills) • Indication limitée de rejets mais à petite échelle qui suscitent une préoccupation locale • Présence de stocks restreints • Recyclage à moyenne échelle des huiles lubrifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Évidence de production passée et poursuite de la fabrication pour utilisations locales • Présence d'importantes sources de combustion, par exemple de grands incinérateurs municipaux ou industriels • Existence de stocks d'huiles lubrifiantes • Recyclage limité des huiles lubrifiantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Importante fabrication d'huiles lubrifiantes pour utilisations locales et exportations • Évidence de contamination par les produits chimiques utilisés pour la fabrication des huiles lubrifiantes dans la fabrication à grande échelle d'autres substances chimiques • Indication de fuites d'importants stocks mal emballés d'huiles lubrifiantes • Utilisation d'huiles lubrifiantes à grande échelle dans toute la région • Pas de recyclage des huiles lubrifiantes
	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune présence connue ou passée de produits chimiques contaminants provenant d'huiles lubrifiantes dans l'environnement, sauf concentrations traces de substances naturelles • Pas de données disponibles permettant de 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques provenant d'huiles lubrifiantes peuvent être détectés dans l'environnement mais au-dessous des seuils définis pour le pays ou la région • Des contaminants chimiques provenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Des contaminants chimiques provenant d'huiles lubrifiantes se trouvent dans l'environnement en concentrations marginalement supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Données limitées permettant de confirmer la présence du contaminant provenant d'huiles lubrifiantes parmi 	<ul style="list-style-type: none"> • Des analyses répétées montrent que le contaminant chimique provenant d'huiles lubrifiantes est présent dans l'environnement en concentrations bien supérieures aux seuils définis pour le pays ou la région • Contamination connue des poissons, de la sauvagine, des

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
	quantifier la présence d'huiles lubrifiantes dans les poissons, les animaux sauvages ou les tissus humains	d'huiles lubrifiantes peuvent être détectés dans le poisson, la sauvagine, les produits alimentaires ou les tissus humains mais au-dessous des seuils établis pour le pays ou la région	les poissons, la sauvagine, dans les produits alimentaires ou les tissus humains en concentrations marginalement supérieures aux normes-seuils fixées pour le pays ou la région	produits alimentaires et des tissus humains par des produits chimiques provenant d'huiles lubrifiantes en concentrations dépassant de beaucoup le seuil établi pour le pays ou la région

**Lignes directrices pour la notation de l'impact de chaque
problème environnemental
Perte socio-économique**

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
Tous problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication d'élévation du coût de la protection de la santé humaine • Pas d'indication d'impact sur le tourisme ou les activités de loisirs • Pas d'indication de réduction de la valeur des biens immobiliers • Pas d'indication de changement des plans d'utilisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Élévation du coût de la protection de la santé humaine • Réduction temporaire de la fréquentation des plages • Indication de changement des plans d'utilisation des sols • Perte de valeurs esthétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Altération ou perte du patrimoine culturel • Élévation du coût de nettoyage • Réduction des options dans le secteur de l'aquaculture • Indication de perte temporaire de rendements économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte complète du tourisme et des activités de loisirs • Diminution considérable de la valeur des biens immobiliers • Immigration notable de la population locale • Perte de rendements économiques • Perte d'aires protégées • Perte de vie sauvage et aquatique • Changement complet des plans d'utilisation des sols

**Lignes directrices pour la notation de l'impact de chaque
problème environnemental
Environnement régional et mondial**

Problème	Note 0 = Situation non préoccupante	Note 1 = Situation légèrement préoccupante	Note 2 = Situation modérément préoccupante	Note 3 = Situation gravement préoccupante
Tous problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'indication de violation des accords bilatéraux sur l'environnement • Pas d'indication de violation des accords régionaux et mondiaux sur l'environnement • Pas d'indication d'impacts transfrontières 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts transfrontières potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des émissions des gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> • Indication de violation des accords régionaux et mondiaux sur l'environnement • Risque de conflit bilatéral

ANNEXE II

LISTE DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2010 AU PLAN NATIONAL/DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE

LISTE DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2010 AU PLAN NATIONAL/DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	Site	Polluant	Réduction escomptée %	Parties prenantes	Calendrier	Méthode de suivi

ANNEXE III

EXEMPLE DE GRANDES LIGNES DE PLANS D'ACTION NATIONAUX

EXEMPLE DE GRANDES LIGNES DE PLANS D'ACTION NATIONAUX

- PRÉFACE
- RÉSUMÉ
- **CHAPITRE 1 – PORTÉE**

Définition de la portée de l'action nationale

Étant donné la diversité des questions complexes et interdépendantes sur lesquelles devra porter le programme d'action national et compte tenu d'autres plans nationaux, des priorités existantes et des circonstances, les gouvernements nationaux devront déterminer l'orientation générale de leur initiative. La méthodologie choisie aidera à définir la portée de l'action nationale. Le Programme d'action mondial de Washington (GPA), par exemple, esquisse un processus d'action (tel que décrit ci-dessus) qui a été appliqué par plusieurs pays et qui constitue une référence utile pour déterminer le champ d'application de l'initiative.

Il ressort de la nature des questions qui se posent et des multiples interactions qui existent entre elles que les programmes d'action nationaux devront constituer un processus itératif et échelonné dont la portée pourra être progressivement élargie.

Deux autres aspects spécifiques pourront également aider à définir la portée d'un programme d'action national:

Aspect thématique: Le programme d'action national pourra être fondé, entre autres, sur des questions environnementales, des approches sectorielles ou des catégories de sources de polluants. Il pourra être décidé d'y inclure des questions prioritaires qui, sans constituer des activités basées à terre, sont affectées par celles-ci, comme la pêche ou l'accessibilité ou la qualité des ressources en eau douce.

Aspect géographique: Cela dépendra souvent de l'étendue relative du pays. Si, dans le cas d'un petit État insulaire, le programme d'action national pourra couvrir l'ensemble du territoire, les pays plus vastes voudront peut-être centrer leur attention sur un ou plusieurs sites ou régions spécifiques et élaborer peu à peu un programme d'ampleur nationale. Il pourra également être décidé d'organiser le programme national sur la base, par exemple, des bassins versants.

- APERÇU DES PROBLÈMES NATIONAUX LIÉS AU PROTOCOLE "TELLURIQUE" ET AU PAS
- JURIDICTION DE LA OU DES RÉGIONS ADMINISTRATIVES
- ÉLABORATION DU PAN/PAS: STRATÉGIE ET APPROCHE
- MÉTHODES D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES PROBLÈMES

- **CHAPITRE 2 – PROBLÈMES NATIONAUX**

- INTRODUCTION
- IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PROBLÈMES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- FIXATION DES BUTS ET DES OBJECTIFS DE GESTION
- IDENTIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ
- ÉLABORATION DES ÉLÉMENTS D'APPUI AU PROGRAMME

- **CHAPITRE 3 – PROBLÈMES AU NIVEAU DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE (A)**

- INTRODUCTION
- IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PROBLÈMES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- FIXATION DES BUTS ET DES OBJECTIFS DE GESTION
- IDENTIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ
- ÉLABORATION DES ÉLÉMENTS D'APPUI AU PROGRAMME

- **CHAPITRE 4 – PROBLÈMES AU NIVEAU DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE (B)**
- INTRODUCTION
- IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PROBLÈMES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- IDENTIFICATION DES ACTIONS PRIORITAIRES
 - gestion des eaux usées
 - déchets solides urbains
 - pollution atmosphérique
 - pollution causée par Hg,Cd,Pb
 - organohalogénés: hydrocarbures aliphatiques halogénés, hydrocarbures aromatiques halogénés, composés phénoliques chlorés, pesticides organohalogénés
 - eaux usées et déchets solides d'installations industrielles
 - autres activités
- FIXATION DES BUTS ET DES OBJECTIFS DE GESTION
- IDENTIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ
- ÉLABORATION DES ÉLÉMENTS D'APPUI AU PROGRAMME